

Compte rendu de séance

Réunion du Bureau

Lundi 25 octobre 2021 à 18h00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	Exc
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Pour avis technique

Rémi Gauthier	Exc
Solène Carboni	P

Objet de la réunion

Projet gare

Pacte fiscal et financier

Divers

1. Projet gare

Pour rappel le projet gare se décline en 3 étapes :

- La mise en accessibilité qui a été faite ;
- Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) ;
- L'aménagement du buffet de la gare.

PEM

Les études PRO, pour finaliser les dossiers nécessaires à la réalisation des travaux, ont démarré. Elles ont mis en avant la nécessité d'intégrer la démolition et la reconstruction du bâtiment de stockage afin d'avoir l'espace suffisant pour le stationnement et la circulation des bus. Les coûts supplémentaires sont en cours de négociations par la SNCF pour une prise en charge en interne de la reconstruction.

Il faut également prendre en compte l'augmentation des prix de l'ordre de 20 à 40%. Une rallonge de l'enveloppe de la Région serait possible dans la limite de 250 000€ soit environ 24 000€ supplémentaires. Le reste sera compensé par les collectivités locales : CCVA et communes. Des discussions vont être engagées avec Cœur du Jura pour un éventuel co-financement.

Il faut souligner les bonnes relations avec la Région à tous les niveaux.

Les subventions de l'Etat étant conditionnées à un démarrage avant la fin de l'année les marchés des 1ers lots ont été engagés.

Buffet de la gare

Suite à la présentation faite en Juillet, la SNCF a finalisé le dossier d'avant-projet détaillé et a précisé les conditions financières pour les travaux et la location des locaux.

Pour les travaux :

- Le montant serait d'environ 255 000 € HT ;
- Le financement 1001 gares est réservé à hauteur de 200 000€ ;
- Le reste à charge pour la collectivité serait donc d'environ 55 000€ HT au lieu des 150 000€.

La différence est dû à la suppression de la reconstruction du local technique qui est intégré au nouveau local prévu dans le PEM et financé par la SNCF (si validation en novembre).

Ce montant comprend non seulement la coque vide mais aussi la mise aux normes et les finitions nécessaires à l'installation d'un restaurant. Les porteurs de projet auront en revanche à leur charge l'équipement (four, frigo etc.) chiffré à hauteur de 100k€.

Les travaux devraient être engagés aux alentours de l'été pour une ouverture en début d'année 2023.

Pour la location :

Les négociations avec SNCF ont permis de fortement réduire les coûts de location :

- Maintien des taxes annuelles à hauteur de 1 194€
- Diminution du loyer passant de 69€/m²/an à 40€/m²/an, soit 5 080€/an
- Suppression des charges communes à hauteur de 20€/m²/an en raison de l'installation des panneaux photovoltaïques dans le cadre du PEM. Il s'agit d'une compensation puisque les panneaux photovoltaïques financés par la CCVA bénéficieront directement à la SNCF qui reste propriétaire de toutes les installations.

Porteur de projet

Initialement il était prévu d'étudier la création d'une SCIC mais le modèle est complexe. Des discussions ont été engagées avec un porteur de projet qui souhaite se positionner. La réponse officielle est attendue avant la fin de l'année afin de nous permettre de trouver un autre porteur en cas de besoin. A noter qu'une autre personne recherchait un local similaire.

L'objectif est de tendre vers une opération blanche pour la CCVA (travaux + loyers). Des simulations ont été faites pour un prêt à hauteur de 60 000 € sur 10 ou 15 ans afin d'estimer le loyer à répercuter :

- Prêt sur 10 ans : 6 320€ de prêt par an + 5 080€ de loyers + 1 194 € de taxes = 12 594 € par an soit un loyer à 1 050 €
- Prêt sur 15 ans : 4 320€ + 5 080€ de loyers + 1 194 € de taxes = 10 594 € par an soit un loyer à 883€. Avec cette deuxième option nous pourrions prévoir un peu plus pour nous permettre de financer des coûts d'entretien ou de répartition.

Lors des discussions avec le porteur de projet, un loyer à hauteur de 1 100€ semblait correct et correspond aux prix du marché selon les retours de la CCI et l'UMIH.

Il est rappelé que la redynamisation de la gare doit permettre de maintenir voire d'augmenter la fréquentation des trains à Mouchard avec un vrai trafic vers les grandes villes à proximité.

Le volet touristique au sein du buffet doit également être réfléchi sans pour autant pénaliser l'activité du futur restaurant.

2. Pacte financier et fiscal

1. Des orientations

Le pacte financier et fiscal c'est avant tout des orientations qui sont soumises au bureau pour une première discussion.

Cf tableau en annexe.

L'approche travaillée avec Agora est intéressante. Actuellement le fonctionnement ne permet pas d'avoir une ambition politique partagée. Elle doit également permettre de se doter d'outils pour voir ce que deviennent les mesures qui sont définies et mises en place.

Il n'est pas toujours évident pour les communes de trouver les financements pour certains investissements à un instant T, le projet fléché sur l'investissement est donc intéressant.

Il faut toutefois laisser la liberté aux communes de pouvoir choisir sur quoi elles mobilisent leurs enveloppes.

Il faudra bien préciser que le fond de concours est communal pour aider des projets communaux. Les orientations sont seulement politiques notamment à travers le projet de territoire.

La logique des fonds de concours est validée à l'unanimité par le bureau.

2. Principe d'autorisation de programme

Plutôt que gérer annuellement les enveloppes, il est proposé de travailler sur une logique d'autorisation de programme et d'avoir une gestion globale sur 5 ans (ferme, correspondant au mandat). Ce qui permettrait aux communes de mobiliser plus facilement des fonds pour certains projets conséquents.

Les communes pourront demander tout en une seule fois pour un projet important, en plusieurs fois pour plusieurs projets ou chaque année pour de plus petits projets. L'enveloppe globale sur le mandat restera la même.

Si beaucoup de communes demandent à avoir leur enveloppe une même année, la CCVA pourra emprunter afin d'assurer le financement. Cette méthode existe déjà sur d'autres collectivités.

3. Diviser en deux les enveloppes :

- Une partie libre que les communes mobiliseront sur tous types de projets ;
- Une partie fléchée : l'objectif est de pouvoir optimiser les fonds mobilisables et de pouvoir faire levier sur d'autres financements en montrant des ambitions communes et partagées (État avec le CRTE par exemple). Il faut rester large dans les orientations afin que les communes puissent s'y retrouver sans que cela devienne un fourre-tout.

4. Montant minimum de fonds de concours

Pour les plus petites communes, les investissements s'avèrent souvent difficiles car les enveloppes en fonds propre sont très restreintes. Il est donc proposé un montant minimum de fond de concours à hauteur de :

- 12 500€ (pour 5 ans) de fond de concours libre ;
- 5 000€ (pour 5 ans) de fond de concours fléché.

Cela concernera uniquement 3 communes (Grange de Vaivre, Villeneuve d'aval et Germigny) et ne modifiera que très peu l'enveloppe globale pour la CCVA.

Lors de la dernière CLECT une solidarité entre les communes avait été proposée et avait fait peur à certaines communes, mais cette proposition est différente et convient aux membres du bureau.

5. Accroissement de la fiscalité

Afin de pouvoir financer des projets conséquents d'investissement, en particulier les groupes scolaires, il est proposé d'augmenter la fiscalité de 2 manières :

- Augmentation de 2.5 pts de la fiscalité ;
- Augmentation de 1.5 pts + actionner le mécanisme de levée de fiscalité dans GEMAPI avec l'inconvénient que la taxe GEMAPI n'est pas équitable car applicable sur le foncier bâti et non bâti.

Il avait été évoqué la nécessité d'augmenter de 3pts pour le financement des groupes scolaires, mais avec 2.5 les investissements restent possibles.

Une répartition de 1.5 points pour la CCVA et de 1 pt pour les communes est proposée. On passerait alors de 280 000€ à 360 000 € par an d'impôts supplémentaires levés sans toucher à l'autofinancement des communes.

Il faut également prendre en compte l'augmentation des bases qui serait à priori entre 2 et 4 %.

Les membres du bureau sont tous favorables aux propositions. Le travail est à poursuivre pour proposer quelque chose de solide aux communes et ne pas avoir de freins.

3. Divers

Aides économiques

Une aide à l'immobilier d'entreprises a été attribuée en décembre 2018 à la SCAF du Val de Loue à Grange de Vaivre. Les travaux sont en cours de finalisation mais ils ne seront pas achevés au terme de leur convention d'attribution d'aide. Ils demandent donc une prorogation de 1 an.

Il est demandé si une facture partielle à hauteur du montant maximum subventionnable ne peut pas être présentée pour le versement plutôt que de proroger, mais l'aide de la région étant dépendante de la nôtre nous ne pouvons pas verser l'aide avant la fin complète des travaux.

Le bureau valide la prorogation de 1 an de la convention d'aide.

Arc-et-Senans

Le recours en cassation a été rejeté, une procédure de droit commun est engagée. Le préfet ne décide plus, il faut que les 2 communautés de communes soient d'accord et la commune pourra rejoindre le Val d'Amour.

Cette solution n'est possible que depuis le mois de juin.

Bilan de l'Explor games®

Nb de locations ; **345 tablettes**

Nb de personnes : **1 611 personnes**

Ouverture :

Du **mercredi 07 juillet au vendredi 27 août** avec fermeture les lundis

4 jours ont été fermés en raison de la pluie, pour un total de **39 jours** d'ouverture.

Les meilleurs jours de vente : **mardi, mercredi et jeudi** et les week-ends ont été relativement calmes

Créneau horaire privilégié. : **de 14h à 16h00**

Provenance du public :

334 locations par des familles françaises.

11 familles européennes

89 familles du jura

85 familles du Val d'Amour

39 familles du Doubs

17 familles de la Côte d'or

33 familles d'autres départements

Type de public :

Majoritairement des familles avec des enfants et/ou avec ados.

Moyen de communication :

Les sources de communication sont très variées et il n'y a pas vraiment un créneau majoritaire. Les dominantes restent : les hébergeurs, le flyer, la CCVA (réunions, rando, bulletin etc...).

Aucun problème technique n'est survenu sur le site.

A noter que le public qui venait à l'Explor games® n'allait pas forcément visiter les baraques. Au-delà de l'accueil l'entretien du site est à prendre en compte car à la fin de la saison, les nombreux passages étaient visibles (déchets, piétinements etc.)

Des retours très positifs des participants notamment des familles avec enfants.

Les habitants de la CCVA saluent cette initiative et souhaitent que l'offre évolue ou qu'un autre jeu voit le jour.

Agate paysages

Suite à une rencontre avec des membres du CA, la reprise de l'espace France Service est envisagée pour le 1^{er} janvier 2023.

En parallèle, une augmentation de 4% sans concertation et sans accord a été intégrée au projet de convention emplois verts. La signature de la convention est donc en attente.

La séance est levée à 19h55.

Le Président

Etienne Rougeaux